Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

Promenade en forêt : l'ONF rappelle les bons gestes à adopter



Avec l'arrivée des beaux jours, l'envie de se promener, de pratiquer une activité sportive ou simplement de profiter de beaux paysages est grande. En quête d'air pur, de calme et d'espace, la forêt apparaît comme un moyen de se ressourcer. Selon une enquête ViaVoice réalisée pour l'Office national des Forêts (ONF), 9 Français sur 10 considèrent que les forêts sont synonymes de bien-être et d'apaisement. C'est un accès privilégié à la nature offert à une population avide de loisirs et de détente. Aujourd'hui, aller en forêt fait partie des pratiques et des habitudes des Français : 4 Français sur 10 y vont au moins une fois par mois. Cependant, se rendre en forêt engage notre responsabilité en tant que citoyens soucieux de la préserver. Comme partout, une sortie ne s'improvise pas mais s'accompagne de précautions d'usage et de conseils à connaître. Les adopter, c'est l'assurance de profiter d'une promenade respectueuse de l'environnement et des autres usagers.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

Dans la plupart des cas, les promeneurs ne préparent pas leur visite mais choisissent leur lieu de promenade par habitude et se trouvent bien souvent sous-équipés pour leur sortie. Selon l'ONF, il vaut mieux prévoir les incontournables, à savoir un sac à dos avec de l'eau et un petit en-cas, mais aussi une carte de la forêt en cas de réseau téléphonique défaillant. « Les forêts ne disposent pas de poubelle, si l'on prévoit un pique-nique, pensons aussi à emporter un sac pour y mettre nos déchets. »

L'ONF conseille de consulter les sites internet des acteurs du tourisme ou de les contacter directement pour obtenir des conseils adaptés à ses envies, surtout si l'on souhaite éviter les lieux trop fréquentés.

Autre réflexe à adopter : consulter la météo. « Être surpris par le mauvais temps peut gâcher votre promenade. En tant que milieu naturel, la forêt réserve parfois des surprises. »

Le partage de l'espace

Une fois en forêt, les cyclistes, promeneurs, coureurs, cueilleurs, forestiers et autres grimpeurs partagent le même espace. Afin de maintenir la diversité de ces pratiques, la tolérance de chacun est requise.

Baisser le son de la musique, ne pas téléphoner en haut-parleur, tenir son chien en laisse, être courtois envers chaque usager de la forêt et respecter le travail des professionnels de la forêt sont les principaux conseils à appliquer lors de la balade.

Six réflexes à connaître

En forêt, comme partout, il y a des règles à respecter, avec l'objectif de protéger le patrimoine naturel dont il convient de préserver la richesse écologique :

- Ramener ses déchets à la maison. Une bouteille abandonnée devient un redoutable piège. Les petits animaux, attirés par l'odeur, y entrent facilement mais n'y ressortent pas. Les déchets verts favorisent le développement de plantes envahissantes et les déchets alimentaires sont un danger pour les animaux qui perdent leur instinct sauvage et risquent de s'empoisonner. Les contrevenants peuvent encourir des peines jusqu'à 1 500€, à laquelle s'ajoutent les frais liés aux préjudices subis (collecte, traitement des déchets, remise en état du site).
- Éviter de démarrer un feu de forêt en bannissant toute cigarette, feu de camp et barbecue. La particularité des incendies, c'est qu'ils couvent dans le sol. Ils brûlent la matière organique qui s'y est accumulée, puis se propagent ensuite lentement sans forcément montrer de signes évocateurs : flamme, fumée, odeur. Les contrevenants encourent une amende de 135€, aggravée en cas de responsabilité de dégâts à autrui et sur l'environnement.
- Rester sur les chemins forestiers. Sortir des sentiers accélère l'érosion des terrains fragiles et dégrade la végétation du sous-bois comme les jeunes semis qui sont la forêt de demain. Les les parcelles forestières ne sont pas sécurisées et présentent un risque pour la sécurité des usagers : chutes d'arbres et de branches.
- Modérer la cueillette. Si cueillir et ramasser font partie des plaisirs simples de la sortie en

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

forêt, certaines espèces de fleurs, comme les jonquilles ou le muguet, connaissent aujourd'hui des prélèvements excessifs, menaçant leur présence en forêt. Tout ramassage intensif est passible d'une amende de 135€ pour un volume ramassé entre 5 et 10 litres. Au-delà, l'amende peut aller jusqu'à 45 000€ et des sanctions pénales contre les auteurs de prélèvements abusifs.

- Les véhicules motorisés sont autorisés seulement sur les routes prévues à cet effet et les parkings. Faire une virée avec un 4×4, un quad, ou une moto, bien que tentant, est interdit. En cas de non-respect, les contrevenants s'exposent à des sanctions pouvant aller jusqu'à 1 500€, voire à l'éventuelle saisie de leur véhicule ou à la suspension du permis de conduire.
- Faire attention à ses animaux de compagnie. Au printemps, les serpents sortent d'hibernation Les chiens, grâce à leur flair, peuvent les surprendre et se faire mordre car ils se sentent menacés et ne peuvent fuir. Pour rappel, du 15 avril au 30 juin, il faut tenir les chiens en laisse en dehors des allées forestières. En cas de non-respect, l'infraction est passible d'une
- amende de 135€.

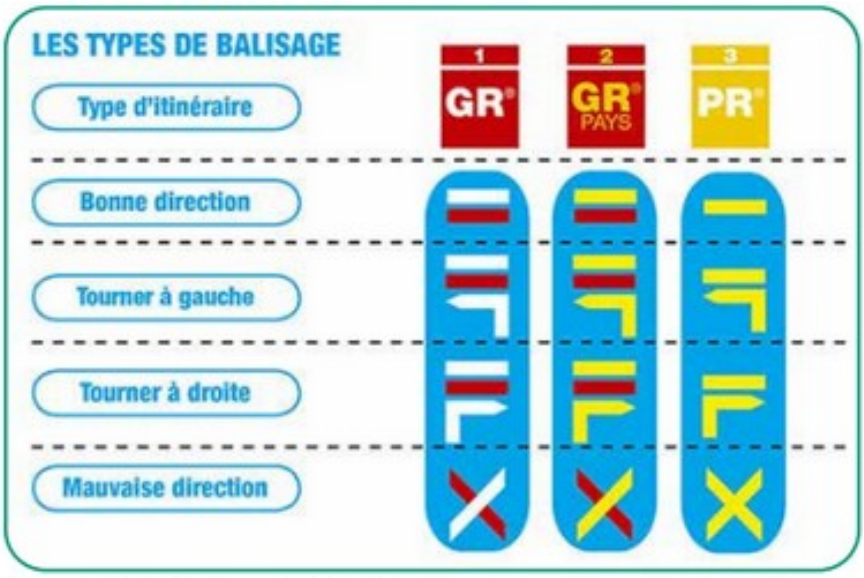
Se repérer en forêt

Pour ne pas se perdre en forêt, reconnaitre le balisage des sentiers fait partie des choses essentielles à avoir en tête. Il faut donc repérer les symboles peints sur les arbres ou les rochers, panneaux, autocollants ou balises…

Chaque pratique réglementée dispose de son balisage ou de repères identifiables.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026



Exemples de balisage des itinéraires de randonnée au niveau national
(Fédération française de randonnée)

Respecter la vie nocturne de la forêt

En forêt, la vie nocturne est essentielle pour les espèces qui y vivent. La présence humaine peut perturber leurs comportements, leurs repères et leurs cycles de reproduction.

Pour ces raisons, il est important d'éviter les activités nocturne la nuit et de laisser la faune tranquille. C'est pourquoi, le camping est interdit en forêt publique (en dehors de zones de bivouac aménagées pour cela).

Et une fois la promenade terminée ?

Une fois rentrer chez soi, il faut penser à s'inspecter, notamment pour éviter les tiques. Parasite de petite taille, visible à l'œil nu, la tique vit au ras du sol et sur la végétation basse dans l'attente d'un hôte de passage. Cou, aisselles, plis des genoux, cuir chevelu… sont des zones où elle aime s'accrocher. Elle se nourrit de sang et peut transmettre la maladie de Lyme.

Si on voit une tique accrochée à la peau, il faut la retirer avec un tire-tique ou une pince à épiler puis désinfecter la plaie. Si une rougeur s'étend sur le corps ou d'autres symptômes grippaux se manifestent (fièvre, maux de tête, douleurs musculaires, etc…), il faut consulter un médecin.

En forêt, il est possible de réduire les risques de piqure de tique en portant des vêtements longs, couvrant les jambes et les bras, en utilisant un produit répulsif contre les tiques, en restant sur les chemins et en évitant les espaces broussailleux.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

Attention également aux chenilles processionnaires au printemps et au début de l'été. Leurs poils peuvent provoquer des urtications ou allergies. Pour se prémunir des risques liés aux chenilles, il faut éviter d'aller sous les arbres porteurs de nids, de toucher les chenilles ou leurs nids et de se frotter les yeux en cas d'exposition. Attention également à nos amis à quatre pattes pour qui elles peuvent être mortelles.

---

12 élèves du Centre forestier de La Bastide des Jourdans à la découverte du savoir-faire des agents de l'ONF

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026



L'Office national des forêts a organisé à la fin du mois de janvier une opération de martelage pédagogique à destination des élèves du Centre Forestier de la Région Sud, situé à La Bastide des Jourdans, dans une forêt de cèdres en forêt communale de Lacoste.

Le 28 janvier dernier, 12 lycéens de classe de seconde du Centre Forestier de La Bastide des Jourdans ont pu assister à une matinée de martelage pédagogique imaginée par l'Office national des forêts.

Encadrés par le personnel de l'unité territoriale Luberon, les jeunes ont partagé le travail des forestiers et suivi leurs explications. Ils ont pu en apprendre davantage sur la mise en place de cloisonnements d'exploitation dans certaines parcelles et sur l'amélioration du peuplement dans un objectif de futaie irrégulière *(ndlr : cohabitation sur une même parcelle d'arbres d'âges et de dimensions très variés)*. Ils ont également pu mettre la main à la pâte en marquant à l'aide du marteau forestier et de la bombe de peinture de nombreux arbres et en utilisant le compas pour en mesurer les diamètres.

Une opération très intéressante pour les élèves du Centre forestier de la Région Sud qui, depuis sa

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

création en 1975, propose des formations aux métiers de l'arbre et de la forêt pour les jeunes comme pour les adultes en accord avec les exigences de la société telles que : la contribution à une meilleure atmosphère, la régulation des climats, la production du bois, la protection les sols, la conservation de la ressource en eau, le maintien de la biodiversité, l'embellissement des paysages, ainsi que l'offre d'espaces de promenades, de loisirs et de rêve.

L'ONF et le centre forestier de la région Paca s'allient pour l'avenir des forêts

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026



Le lundi 8 avril, l'Office national des forêts (ONF), représenté par Hervé Houin, directeur territorial ONF Midi-Méditerranée, et le centre forestier de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, représenté par son directeur Christian Salvignol, ont signé une convention de partenariat à la Bastide des Jourdans, où est basé le centre forestier. Ce partenariat vise à assurer les engagements, la gouvernance et les modes de relations d'échanges entre les deux structures sur le long terme.

Chacun a présenté les objectifs communs de formation afin d'assurer le recrutement de personnel spécialisé dans les métiers liés à la gestion forestière. « On a tout à faire avec l'ONF, c'est un éternel recommencement, l'ONF c'est peut-être 25% des forêts françaises, mais c'est 100% de gestion durable des forêts et des hommes », a affirmé Christian Salvignol.

Les objectifs principaux sont d'assurer un support technique, de suivre les évolutions des métiers de la filière, d'assurer le renouvellement des générations par la transmission des savoirs, d'accompagner les personnes dans leurs parcours professionnels, d'agir pour l'attractivité des métiers du secteur.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

Malaucène : l'impact du changement climatique sur les espaces forestiers



Le mardi 5 septembre, l'Association départementale des communes forestières du Vaucluse organise une réunion à Malaucène, à destination des élus, sur l'impact du changement climatique sur les espaces forestiers. Ce moment d'échanges permettra d'aborder le principe d'anticipation et les actions à mettre en place pour pérenniser les forêts.

En effet, les espaces forestiers sont fragilisés par le changement climatique, qui engendre de multiples épisodes de sécheresse, favorise l'éclosion d'incendie et la survenue d'attaques parasitaires. Sans actions concrètes, ils sont amenés à se détériorer et à ne plus remplir leurs rôles : maintien de l'eau et des terres, préservation de la biodiversité, ou encore stockage du carbone.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

L'Office national des forêts sera aux côtés de l'association des communes forestières lors de cet événement pour répondre aux interrogations des élus, notamment sur les travaux nécessaires pour assurer la pérennité des forêts, ainsi que les dispositifs financiers pour mener à bien ces travaux.

Mardi 5 septembre. De 14h à 17h. Grande salle de la mairie. Cours des Isnards. Malaucène.

V.A.

Les forêts vauclusiennes contrôlées par les services de l'État, la gendarmerie, l'ONF ET l'OFB

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026



Face au risque incendie qui menace le Vaucluse, les services de l'État, de la gendarmerie et des établissements publics s'allient pour contrôler les espaces boisés du département afin de mieux couvrir le territoire.

Aujourd'hui, personne n'est sans savoir que le Vaucluse souffre des hautes températures et donc de la sécheresse, et que les espaces boisés présentent des risques d'incendie. C'est pourquoi la Direction départementale des territoires (DDT) met en place des patrouilles de surveillance et de contrôle mais aussi des patrouilles de surveillance et d'intervention. De plus, des contrôles de police sont effectués par les agents de l'Office national des forêts (ONF) ainsi que ceux de l'Office français de la biodiversité (OFB), mais aussi par les services de la gendarmerie.

Cette coopération s'inscrit dans l'optique de mieux couvrir le territoire, mais également de partager les différents savoir-faire. Les agents qui mènent ces opérations de contrôle ont constaté la présence de nombreux mégots de cigarette au sol, voire des traces de foyers qui auraient pu être à l'origine d'un départ de feu. Ainsi, ils font également de la sensibilisation à la réglementation auprès des Vauclusiens et des touristes. Au cours des prochaines semaines, de nouvelles actions devraient être mises en place pour renforcer les contrôles et verbaliser les éventuels contrevenants.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

Pour rappel, il est interdit de porter du feu, de fumer ou de jeter des objets en ignition en forêt, ou à moins de 200 mètres de celle-ci, sous peine d'une amende de 135€. Il est également interdit de faire du camping sauvage en forêt ou de circuler sur les pistes non ouvertes à la circulation publique.

V.A.